



INFORMATIONS MUNICIPALES

MARS 2024

Actuellement la brigade de Phalempin reçoit des plaintes pour des VAPAG (vol au préjudice des personnes âgées) sur la circonscription de Phalempin. Il est également constaté des démarchages à domicile récurrents.

Afin de protéger les citoyens et surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre les pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au Code de la Consommation, un arrêté municipal portant interdiction de démarchage à domicile sur la commune a été pris.

Arrêté n° 05/2024 en date du 20 mars 2024.

L'arrêté complet est disponible en Mairie, sur le site de la Commune et à l'affichage.

Extrait:

« Article 1 : démarchage à domicile est interdit sur le territoire de la Communesauf autorisation expresse écrite de la commune.

Article 3 : Les quêtes à domicile sont interdites sauf autorisation expresse de la mairie... »

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à appeler la Gendarmerie ou la Mairie

PETITS RAPPELS

L'entretien des trottoirs et des fils d'eau contigus aux habitations, incombe aux propriétaires ou locataires riverains.

En toute saison, les riverains doivent tenir propre les trottoirs et les fils d'eau. Les regards d'eaux pluviales ne doivent pas être obstrués.

Le désherbage doit être fait manuellement. L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite.

Bruits de voisinage et engins bruyants

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique il est nécessaire de respecter l'arrêté municipal du 1/07/2021 n° 13/2021.

Extrait « *les travaux réalisés à l'aide d'appareil générateur de bruits ne sont autorisés que sur les créneaux suivants :*

- * Lundi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h30
- * Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- * Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

DATES A RETENIR

- **30 mars** : Chasse aux œufs : organisée par l'Association de Parents de CHEMY
- **12 avril** : Nettoyage du village : organisé par le Conseil Municipal des Enfants
- **13 avril** : LOTO : organisé par l'Association de Parents de Chemy
- **14 avril** : Parcours du cœur : organisé par l'Association Sportive Chemynoise et la commission animation.
- **8 mai** : Commémoration du 8 mai 45
- **13 juin** : Rencontre littéraire : Franz-Olivier GIESBERT : organisée par la commission citoyenneté
- **18 juin** : Commémoration du 18 juin
- **21 Juin** : Fête de la musique : organisée par la commission animation
- **28 Juin** : Fête de l'école : organisée par les Enseignantes et l'Association de Parents de CHEMY

Pour retrouver toutes les informations :

Site : <https://chemy.fr/> ou FB : @villagedechemy ou panneau d'informations et IntraMuros

TAILLE DES HAIES ET ELAGAGE : QUELLE EST LA REGLEMENTATION ?

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. A partir de la mi- mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Toutefois, les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Pour les particuliers et les collectivités, il s'agit d'une simple recommandation.

Il n'y a pas de loi concernant l'interdiction de la taille des haies ou de l'élagage des arbres dans un jardin privatif.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août.

CF: Plan Stratégique National pour la PAC 2023-2027.



Néanmoins, d'après la loi de la protection de la nature de 1976, il est interdit de toucher ou de déplacer le milieu de vie des oiseaux, tels que les nids, remplis ou vides, les œufs ou même les plumes sous peine d'une amende. Le but est de respecter la conservation de la nature et le cycle de vie des oiseaux.



Chemy

Parcours du coeur

Dimanche 14 avril 2024

Rendez vous au parking Mosaïc à Houplin Ancoisne à 9h45

pour un départ à 10h

Marche de 7 kms
Course à pieds de 10 kms

IPNS



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

LOTO

De l'ape

Au profit de l'école des colibris

BUVETTE & SNACK

Salle communale de Chemy

SAMEDI 13 AVRIL 2024

À PARTIR DE 14H30

✓ 3€ LE CARTON	• 1 Cookeo
✓ 7€ LES 3 CARTONS	• 1 télévision
✓ 15€ LES 7 CARTONS	• Bons d'achats
✓ 20€ LES 12 CARTONS	• +1000€ de lots

Sur réservation, emplacements libres sous réserve du nombre de place (maximum 170)

Réservation sur : chemy.ape@gmail.com ou 06 71 77 04 74

Dotations susceptibles d'être modifiées en fonction des participants

Horaires de la médiathèque « Louis Malle »

Mardi : 16h à 18h

Mercredi : de 15h à 18h

Vendredi: de 15h à 17h

Dimanche: de 11H à 13H



Tel : 03.20.32.46.83

mail : mediatheque.carembault@wanadoo.fr

Portail du réseau : mediathèque.pevelecarembault.fr

Horaires de la mairie

Du Lundi au Vendredi :
de 8h30 à 12h00

Permanence des élus :

Mercredi : de 18h à 19h

Samedi : de 9h à 11h

tel : 03.20.90.31.40

mail : mairie@chemy.fr

